

PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 FEVRIER 2026 A 18H00

Etaient présents : M MOREL - MME MARESCAUX – M GUILLOT – MME LORNE – MME REYNAUD - MME BADALAMENTI – MME CORTE – M GIACARDI - M CECCONI- MME THORELLE – MME CONSTANT

Procurations : MME MURGIA A M GIACARDI – MME BILLAUD A MME MARESCAUX – MME ORTS A M GUILLOT – MME MALLEM A M MOREL

Absents : MME GHIBAUDO

Secrétaire : Alix LORNE

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Rapporteur : Claude MOREL

Monsieur le Président demande aux membres élus et aux membres de la société civile d'approuver le PV du Conseil d'Administration du 10 décembre 2025.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le PV du dernier conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

NOUVELLE TARIFICATION AIDE MENAGERE

Rapporteur : Claude MOREL

Madame la Présidente du Département de Vaucluse a informé le Service d'Aide à Domicile (SAAD) du CCAS de l'augmentation à compter du 1er janvier 2026 de sa prise en charge du coût horaire des SAAD qui interviennent dans le cadre de l'Aide-ménagère au titre de l'aide sociale.

A compter de cette date, le tarif horaire passe à 25 €. Ce tarif plancher est également valable pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de la Prestation Compensation du Handicap.

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à prendre acte de ces nouvelles dispositions. Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

La nouvelle tarification est adoptée à l'unanimité.

REVISION ATTRIBUTION DU RIFSEEP : MISE EN PLACE DES COTATIONS DE POSTE AU 01/01/2026

Rapporteur : Claude MOREL

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels réglementaires.
Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er février 2026
Les délibérations mettant en place le RIFSEEP antérieurement sont modifiés en conséquence.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

La révision de l'attribution du Rifseep est adoptée à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR COMMUN AU 01/02/2026

Rapporteur : Claude MOREL

Le règlement intérieur commun approuvé le 10 décembre dernier a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...).

Par courrier reçu au CCAS de Caumont-sur-Durance le 31 décembre dernier, Monsieur le Préfet de Vaucluse a formulé des observations sur la délibération n°7310122025 du 10 décembre 2025 du Conseil d'Administration relative à la mise en place d'un règlement intérieur du personnel commun. Ces observations portent sur une erreur matérielle à l'article 18 du chapitre 2 relatif à la rémunération du traitement pendant les trois premiers mois du congé.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la rectification proposée et de sa mise en application dans la collectivité au 1er février 2026.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

La mise en place d'un règlement intérieur commun est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE PETIT JARDIN »

Rapporteur : Claude MOREL

L'association LA BOURGUETTE propose dans le cadre d'une convention de partenariat l'intervention de l'Equipe Ressource du Petit Jardin au sein de la crèche Lou Nis et la mise en place d'éventuelles actions de prévention et de sensibilisation.

Trois types d'actions ponctuelles peuvent être organisés en fonction des besoins de la crèche, de la participation de l'Equipe Ressource du Petit Jardin des réunions de travail avec l'équipe de la crèche et sont gratuites

Elles s'inscrivent dans les missions de prévention et de promotion de l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap portées par l'association La Bourguette.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

La convention avec l'association « le petit jardin » est adoptée à l'unanimité.

AVENANT CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE PETIT JARDIN »

Rapporteur : Claude MOREL

Par délibération en date de la présente séance, une convention de partenariat a été conclue avec l'Association LA BOURGETTE ayant pour objet l'intervention de l'Equipe Ressource du Petit Jardin au sein de la crèche Lou Nis et la mise en place d'éventuelles actions de prévention et de sensibilisation.

Compte tenu de la qualité des interventions et à la demande des assistantes maternelles, il conviendrait de les étendre dans les mêmes conditions au Relais Petite Enfance

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'avenant à la convention avec l'association « Le Petit Jardin » est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Isabelle MARESCAUX

- Demande aide paiement facture eau

Une administrée seule avec une enfant à charge, demande une aide pour payer sa facture d'eau d'un montant de 176.40 €.

Cette administrée, en recherche d'emploi, perçoit 1134.01 € de la CAF (dont 347 € d'APL, 199 € d'allocation soutien familial et 586 € de RSA).

Ses charges sont : montant du loyer 363 € + 17 € de parking, téléphone 21.99 € et 14.99 €, assurances voiture 30.36 € - habitation 14.47 € - protection familiale 15 €, soit **un total de 476.83 €**. Auquel il faut rajouter l'électricité (je n'ai pas eu la facture) et elle solde tous les mois des impayés de loyer et d'eau (elle donne environ 50 €).

Après débat, le Conseil d'Administration décide de lui accorder des chèques eau pour la totalité de la somme due de manière exceptionnelle.

Deux administrateurs se sont abstenus (Isabelle Marescaux et Sandrine Badalamenti).

Fin du Conseil d'Administration à 20h.